



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

## **La Stratégie de Développement Durable du Ministère de l'agriculture et de la pêche**

**Mars 2007**

# La Stratégie de Développement Durable du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

## RÉSUMÉ

### Le MAP se donne une stratégie de développement durable :

Dans sa lettre de mission du 27 juin 2005, Dominique BUSSEREAU a demandé au Haut fonctionnaire au développement durable de « *favoriser l'intégration de la logique du développement durable dans l'ensemble des politiques et des actions du Ministère ... par la définition d'une stratégie propre, inscrite dans la logique gouvernementale de la SNDD* ».

### Le développement durable : une importance particulière pour le MAP

Le MAP pilote des politiques publiques qui concernent 80% du territoire national, plus le domaine maritime, et l'ensemble de la population, notamment pour la sécurité et la qualité de l'alimentation. Il a en responsabilité les secteurs de la production et de la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la pêche. Il contribue à l'enseignement et à la recherche grâce à des établissements spécialisés. Il est un acteur important de la vie des territoires et du développement rural. Il est très impliqué dans la politique communautaire et l'action internationale.

Qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la forêt, ou des espaces ruraux, le ministère doit préparer des évolutions de long terme (valorisations de la biomasse, révision de la PAC en 2013, échéance 2015 pour la qualité des eaux,...) et gérer des situations récurrentes de « crises » découlant d'aléas écologiques, économiques ou sanitaires, mondiaux, nationaux ou locaux.

Dans ces domaines du vivant, le réchauffement climatique, la dégradation de la qualité de l'environnement et des ressources renouvelables, les innovations technologiques et l'émergence de nouvelles attentes sociétales, ainsi que l'apparition de nouveaux acteurs, contribuent, tant en France que dans le monde, à générer des controverses scientifiques, des débats socio-économiques et, aussi, des conflits d'usage liés aux pressions exercées sur le territoire.

### Une vision intégrée :

Déjà largement impliqué dans l'actuelle Stratégie nationale de développement durable, le MAP a souhaité expérimenter une démarche intégrée de réflexion stratégique, associant les services et les "parties intéressées". Une évaluation interministérielle est prévue au deuxième semestre 2007.

En élaborant sa stratégie propre de développement durable, d'une part le MAP contribue à l'éco-responsabilité d'un État exemplaire et, d'autre part, dans le champ des politiques

publiques dont il a la charge, conformément à l'article 6 de la Charte de l'Environnement, il veut :

- insérer les exigences du développement durable comme critères de son action, et répondre aux enjeux et perspectives d'avenir des secteurs de sa responsabilité, afin de faciliter les changements nécessaires et prévenir les situations de crise ;
- mieux contribuer ainsi à la Stratégie nationale de développement durable, par une meilleure appropriation au sein des services et des Etablissements publics ;
- faire évoluer son mode de fonctionnement et de relations avec les "parties intéressées".

#### Une démarche stratégique :

En s'inspirant des méthodes en usage pour le management des organisations et en les adaptant, le MAP a déployé une démarche stratégique (identification des enjeux, définition des priorités, mise en cohérence des actions,...) de manière transversale à l'ensemble des services (centraux, déconcentrés, Etablissements publics), en associant à la réflexion les acteurs internes et les parties intéressées.

Le caractère stratégique de la démarche privilégie la hiérarchisation des enjeux et des réponses, plus que la recherche d'exhaustivité. Cette démarche s'inscrit dans la culture de l'évaluation et de l'amélioration continue.

#### 7 axes retenus :

La définition du cadre stratégique, première étape de la démarche, s'est achevée fin décembre 2006. 7 axes stratégiques ont été retenus :

- 1/ *Répondre aux défis du **changement climatique**.*
- 2/ *Assurer la mise en œuvre des **bonnes pratiques** contribuant à la sécurité des consommateurs et à la qualité de l'environnement.*
- 3/ *Promouvoir l'élaboration et le développement de démarches volontaires de **production**, de **commercialisation** et de **consommation durables**.*
- 4/ *Conforter l'orientation de la **recherche**, de l'**enseignement** et du développement vers les enjeux du développement durable.*
- 5/ *Concourir au développement durable des **territoires**.*
- 6/ *Promouvoir le développement durable de l'**agriculture**, de la **forêt** et de la **pêche** au plan communautaire et à l'échelle **internationale**.*
- 7/ *Adapter les modes de **gouvernance**.*

Ce travail doit être poursuivi par :

- la définition des actions concrètes et des indicateurs de résultat par les services concernés,
- l'animation de la démarche dans les services, notamment en matière d'éco-responsabilité,
- le déploiement dans les services déconcentrés et les Etablissements publics, par des approches adaptées.

## SOMMAIRE

<b>RÉSUMÉ</b> .....	2
<b>A/ CONTEXTE, ENJEUX &amp; MÉTHODES</b> .....	5
1 Des responsabilités fortes du MAP .....	5
1.1 Un champ d'action vaste et complexe :.....	5
1.2 La gestion du vivant et l'environnement : .....	5
1.3 Des attentes fortes des citoyens .....	5
2 Un renouvellement de l'approche des politiques publiques du MAP .....	6
2.1 Relever de nouveaux défis .....	6
2.2 Valoriser l'expérience acquise.....	6
2.3 Améliorer la visibilité pour faciliter l'appropriation .....	7
2.4 Faire évoluer la gouvernance .....	7
2.5 Évaluer pour améliorer .....	8
3 Le cadre de la démarche de développement durable du MAP .....	8
3.1 Mettre en œuvre les engagements internationaux.....	8
3.2 Transposer la SEDD.....	8
3.3 Mieux contribuer à la SNDD .....	9
3.4 Intégrer les plans spécifiques .....	9
3.5 S'inscrire dans l'État exemplaire (éco-responsabilité) .....	9
4 Une approche stratégique.....	10
4.1 Pourquoi une approche stratégique ? .....	10
4.2 Une stratégie de développement durable, comment ? .....	11
<b>B/ LA STRATEGIE MINISTERIELLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU M.A.P.</b> .....	12
Axe 1 : Répondre aux défis du changement climatique (SEDD 1&2). .....	13
Axe 2 : Renforcer la mise en œuvre des bonnes pratiques (agricoles, halieutiques, sylvicoles et industrielles) contribuant à la sécurité des consommateurs et à la qualité de l'environnement. (SEDD 4&5) .....	13
Axe 3 : Promouvoir l'élaboration et le développement de démarches volontaires de production, de commercialisation et de consommation durables. (SEDD 3) .....	15
Axe 4 : Conforter l'orientation de la recherche, de l'enseignement et du développement vers les enjeux du développement durable. (SEDD 8 & 9).....	15
Axe 5 : Concourir au développement durable des territoires. (SEDD 6).....	16
Axe 6 : Promouvoir le développement durable de l'agriculture, de la forêt et de la pêche au plan communautaire et à l'échelle internationale. (SEDD 7).....	17
Axe 7 : Adapter les modes de gouvernance. (SEDD 11 & 12) .....	18
<b>C/ ETAPES SUIVANTES</b> .....	19
a/ Validation de la stratégie .....	19
b/ Plans d'action opérationnels .....	19
c/ Démarche en régions .....	19
d/ Communication et animation.....	19
e/ Pilotage, suivi et évaluation par le Comité des Directeurs d'Administration Centrale (CODAC) ..	20
<b>CONCLUSION</b> .....	20

## A/ CONTEXTE, ENJEUX & MÉTHODES

### 1 Des responsabilités fortes du MAP

#### 1.1 Un champ d'action vaste et complexe :

La responsabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) est importante compte tenu de l'étendue de ses compétences et de l'impact de ses politiques. En effet, il exerce ses missions sur un ensemble de domaines dont l'extension et la diversité n'ont d'égales que leur complexité, et qui concernent 80% du territoire français, ainsi que le domaine maritime, où :

- il gère les politiques relatives à la production et la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ;
- il est responsable de la qualité sanitaire des cheptels et des végétaux et contribue, avec d'autres ministères, à la politique de sécurité sanitaire et de qualité de l'alimentation ;
- il est un acteur important de l'aménagement des territoires et du développement rural ;
- il participe à l'enseignement, à l'insertion professionnelle et à la recherche grâce à des établissements spécialisés ;
- il contribue à l'élaboration des politiques européenne et internationale de la France et de ses filières économiques, dans l'ensemble des domaines de sa compétence.

#### 1.2 La gestion du vivant et l'environnement :

Au carrefour des logiques de filières et des territoires ruraux ou maritimes, l'ensemble de ces secteurs d'activités ont pour caractéristiques partagées d'être **multifonctionnels** et en rapport avec **la gestion du vivant**. Productrices d'externalités positives et négatives, ces activités sont, de plus, en forte interaction avec des tendances planétaires lourdes telles que le changement climatique ou la mondialisation des échanges.

De longue date, les services du Ministère contribuent aux objectifs de préservation des ressources et des espaces naturels (forêts, eaux, montagne, faune sauvage,...). Ainsi les services déconcentrés du Ministère de l'agriculture et de la pêche exercent, pour le compte du Ministère de l'écologie et du développement durable, les missions de police de l'eau, de prévention des risques naturels, de police des installations classées, de contrôle de la chasse, de contrôle de la faune sauvage captive,...

#### 1.3 Des attentes fortes des citoyens

L'action du MAP touche l'ensemble de la population à des degrés divers : directement (producteurs, industriels, consommateurs, financeurs, distributeurs, gestionnaires...) ou indirectement (contribuables, collectivités, associations, habitants ou usagers de l'espace rural...).

La période actuelle est caractérisée par un sentiment de fortes incertitudes, tant économiques (évolutions des politiques européennes, négociations de l'OMC, instabilité des marchés, niveau des ressources publiques, revenus des ménages,...) qu'écologiques (émission de gaz à effet de serre et impacts climatiques, dégradation de certaines ressources naturelles telles que l'eau, les sols ou certaines populations halieutiques, voire la biodiversité dans son ensemble) ainsi que sociales et sanitaires (inégalités des revenus et d'accès aux services, « syndrome de la vache folle », menace de grippe aviaire, développement de l'obésité, craintes à l'égard des produits chimiques ou des OGM,...). La réponse du MAP à ces incertitudes a été évaluée par le CNDD dans l'avis qu'il a rendu sur le projet de LOA en avril 2005<sup>1</sup>.

## 2 Un renouvellement de l'approche des politiques publiques du MAP

### 2.1 Relever de nouveaux défis

Le ministère doit préparer ou engager des évolutions lourdes dans les secteurs de sa responsabilité, tout en faisant face aux urgences provoquées par les situations récurrentes de « crises » découlant d'aléas écologiques, économiques ou sanitaires, mondiaux, nationaux ou locaux.

La dégradation de la qualité de l'environnement, les progrès technologiques, l'émergence de nouvelles attentes sociétales et de nouveaux acteurs contribuent, tant en France que dans le monde, à générer des controverses scientifiques, des débats socio-économiques et, aussi, des conflits d'usage en de nombreux points du territoire. Il n'est donc pas étonnant que l'agriculture surtout, la pêche de plus en plus, parfois la forêt, constituent des **champs de controverse et de débat**, nationaux voire internationaux mais aussi locaux. Au regard de ce contexte et de ces enjeux, la stratégie du MAP doit apparaître lisible, pertinente et cohérente. Après des décennies de relative continuité des politiques, des scénarii nouveaux deviennent probables, générateurs de ruptures, constituant aussi bien des menaces que des opportunités. La complexité des problématiques impose des démarches transversales et l'implication des acteurs concernés. Au delà des figures imposées ou du discours convenu, la démarche du développement durable offre un levier motivant et efficace pour donner une nouvelle dynamique à l'ensemble des politiques publiques du MAP.

### 2.2 Valoriser l'expérience acquise

La création du CORPEN en 1984, les Mesures agri-environnementales (MAE) et les contrats successifs, la réorientation des programmes de recherche de l'INRA et du CEMAGREF, les plans d'action en faveur de l'agriculture Bio, de l'agriculture durable... autant d'exemples d'actions récentes construites dans une perspective de développement durable. Malgré

---

<sup>1</sup> « Il s'agit de formuler des objectifs à long terme pour une agriculture moderne réellement porteuse de développement durable. »

l'inertie des phénomènes, tels que le lessivage des sols et l'écoulement des nappes profondes, des résultats sont déjà perceptibles qui résultent d'actions qui doivent être confirmées et confortées.

Les plus récentes de ces actions nourrissent la **SNDD** (Stratégie Nationale de Développement Durable) et les divers documents dits stratégiques ou plans d'action interministériels sectoriels : plan biodiversité, plan climat, plan santé-environnement, plan pêche, plan végétal pour l'environnement (PVE),...

D'autres actions de fond, telles que le plan national de développement des Industries agricole et alimentaires (PNDIAA), la création de la Conférence de la Ruralité ou encore les projets de développement durable des lycées agricoles, ne figurent pas dans la SNDD, alors qu'elles ressortent pleinement de cette démarche.

### **2.3 Améliorer la visibilité pour faciliter l'appropriation**

Si le concept du développement durable répond aux lourds enjeux décrits ci-dessus, l'actuelle Stratégie Nationale de l'Etat, et les plans d'action du MAP qui s'y intègrent, pâtissent d'une faible visibilité externe et d'une insuffisance d'appropriation interne. Tout se passe comme si la plupart des personnels contribuant de près ou de loin à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'actions pouvant concourir au développement durable le faisaient sans en expliciter ni les impacts attendus ni la cohérence d'ensemble, et généralement dans la méconnaissance des documents nationaux labellisés "développement durable". La perception des enjeux, et donc la motivation résultant du sentiment d'œuvrer à un objectif commun par une **action collective déterminée** ne peuvent que sortir renforcées de la présente démarche.

### **2.4 Faire évoluer la gouvernance**

Compte tenu de la complexité des phénomènes et de la diversité des acteurs concernés, la prise en compte du développement durable dans une politique publique par la satisfaction concomitante des trois critères (durabilité écologique, viabilité économique, équité sociale), fait apparaître des attentes paradoxales et des demandes contradictoires que le seul arbitrage des Pouvoirs publics ne suffit plus à trancher.

Les processus de décision appellent une meilleure information des citoyens, l'association des parties intéressées aux débats, le recours raisonné à l'expertise, l'approche interdisciplinaire et transversale des questions, l'organisation de la concertation au niveau territorial pertinent, la capacité des acteurs à négocier pour construire des consensus ou, au moins, passer des compromis acceptables... Cette évolution des pratiques politiques et administratives contribue à l'élaboration de la nouvelle « gouvernance » inscrite dans la démarche du développement durable.

Pour le MAP, l'opportunité d'évolutions des instances et des modes de concertation doit être saisie, en tant que de besoin, à la faveur du déploiement de sa stratégie de développement

durable. Des jalons ont été posés dès la première phase d'élaboration de cette stratégie par l'invitation d'un panel de parties intéressées débordant le périmètre des interlocuteurs habituels du ministère et surtout par leur association complète à la réflexion et aux propositions elles-mêmes.

## **2.5 Évaluer pour améliorer**

Une telle démarche n'a de sens que dans une perspective à long terme dont les étapes sont jalonnées d'observations (évaluations) permettant les ajustements rendus nécessaires par la situation ou possibles grâce à l'évolution des mentalités et/ou des techniques. Cette « spirale vertueuse » désormais bien connue dans le management de la performance par la qualité rejoint l'esprit de la réforme de l'Etat et de la modernisation mise en route au ministère. Elle nécessitera un engagement explicite des responsables, une implication des personnels et de évolutions des méthodes et de l'organisation.

Parce qu'il est l'expression d'une nécessité morale et politique d'arracher la société à son état, le développement durable doit être l'aboutissement de projets dont il faut faciliter l'émergence dans l'action collective et de trajectoires qu'il faut accompagner. En rejoignant chacun dans ses aspirations citoyennes, la démarche de développement durable constitue une stimulation importante pour l'amélioration continue.

## **3 Le cadre de la démarche de développement durable du MAP**

### **3.1 Mettre en œuvre les engagements internationaux**

Dans le champ du développement durable, le MAP est engagé par la signature de nombreux accords internationaux dont, par exemple :

- *La Convention-Cadre sur le Changement Climatique et le Protocole de Kyoto,*
- *Les protocoles des Conventions de Genève (« pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance ») et de Göteborg (« multipolluants-multieffets »),*
- *Les accords de Kuala Lumpur en faveur de la diversité biologique,*
- *Les Objectifs du Millénaire et les engagements de Johannesburg,*
- *Le processus forestier paneuropéen,*
- *La Décennie de l'éducation pour le DD (UNESCO).*

### **3.2 Transposer la SEDD**

Répartie jusqu'à présent dans plusieurs documents (Conseil européen de Göteborg en 2001, de Barcelone en 2002, Plate-forme d'action de 2005), la stratégie de développement durable de l'UE était incomplète. Le Conseil européen a adopté en juin 2006 une nouvelle SEDD globale et ambitieuse destinée à une UE élargie et définissant une stratégie unique et cohérente sur la manière dont l'UE remplira son engagement à long terme visant à relever



les défis du développement durable. L'État français s'inscrit dans ces engagements et les met en œuvre dans le cadre de la SNDD.

### 3.3 Mieux contribuer à la SNDD

Certaines actions du MAP au sens large (tant de ses propres services que de ses établissements publics), s'inscrivent dans des "missions" interministérielles (environnement, éducation, sécurité sanitaire), d'autres interfèrent très largement avec d'autres politiques publiques de l'Etat ou des collectivités. Face à certains enjeux mondiaux ou nationaux (changement climatique, biodiversité, ressources naturelles, énergie, sécurité des citoyens, qualité et diversité de l'alimentation,...) son action est tout à fait déterminante ou peut contribuer à y répondre de façon significative.

Il est donc logique et important que sa **démarche s'intègre dans le cadre plus global de la Stratégie Nationale de Développement Durable** du Gouvernement. Elaborée en 2003, la SNDD a été actualisée en Conseil interministériel le 13 novembre 2006.

### 3.4 Intégrer les plans spécifiques

Depuis l'adoption de la SNDD, des plans spécifiques ont été élaborés et validés :

- *Plan climat (actualisé en 2006)*
- *Stratégie nationale pour la biodiversité*
- *Plan Biocarburants*
- *Plan national santé-environnement (PNSE et PIRRP)*
- *Plan nutrition-santé*

Ils sont repris dans la SMDD actualisée.

### 3.5 S'inscrire dans l'État exemplaire (éco-responsabilité)

Dans son 9<sup>ème</sup> programme d'actions, la SNDD fixe un objectif d'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de l'administration. Le Ministère de l'agriculture et de la pêche s'inscrit dans cette démarche d'éco-responsabilité au sein des services de l'État.

Cela ne peut que contribuer à une plus forte cohérence du fonctionnement du ministère par rapport aux actions soutenues en direction des partenaires et usagers en faveur de comportements plus vertueux.

Dans le cadre de la Stratégie ministérielle de développement durable, c'est l'ensemble des agents qui seront progressivement sensibilisés et mobilisés dans leurs services respectifs pour des comportements éco-responsables.

## 4 Une approche stratégique

### 4.1 Pourquoi une approche stratégique ?

#### 4.1.1 *Dégager des priorités pour focaliser l'action*

Plus les enjeux sont nombreux et complexes, les perspectives obscures, les avis divergents, plus le plan de bataille doit être clair pour tous. Des ressources limitées imposeront de définir des **priorités** (tout ne peut être fait tout de suite). Ces priorités doivent être choisies en fonction des **forces** et des **faiblesses** du ministère, des **menaces** et des **opportunités** sur les domaines considérés, et les choix gagneront en efficacité dans la mise en œuvre des actions qui en découlent, s'ils sont **compris par la société et partagés par le personnel** en interne.

#### 4.1.2 *Partir d'un cadrage d'ensemble cohérent*

Les domaines de compétence du MAP étant vastes, les plans d'actions évitent difficilement l'écueil du catalogue, dont la cohérence ne saute pas forcément aux yeux : remonter aux principaux **enjeux** et aux **objectifs stratégiques** qui les sous-tendent est capital tant pour la **lisibilité** de l'action que pour la mesure de son **efficacité**.

La « segmentation » du champ des politiques publiques du MAP permet d'assurer la couverture de l'ensemble à un niveau de pertinence suffisant sans tomber dans le détail. A ce titre, cette démarche ne peut viser à l'exhaustivité.

#### 4.1.3 *Prévoir la mesure des résultats*

Le gage de réussite de la démarche est indissociable de la capacité à évaluer les actions mises en œuvre. L'effort de connaissance réalisé à l'occasion de l'évaluation permettra d'affiner les contours de la Stratégie ministérielle de développement durable.

L'évaluation est évidemment assortie d'indicateurs qui ne constituent pas une fin pour l'évaluation mais un moyen indispensable. En particulier le lien avec le « **pilotage LOLF** » devra être établi : gage de pérennité de la démarche, cela milite également pour chercher à éviter la complexité ou l'exhaustivité. Ce rapprochement est de nature à enrichir le management LOLF de préoccupations non strictement financières.

#### 4.1.4 *Associer les acteurs*

Le besoin de sortir des visions simplistes et opposées qui s'attachent à l'agriculture et à la pêche nécessite, pour avancer vers un **nouveau consensus social**, de débattre de façon transparente des enjeux, des marges de manœuvre réelles et donc des politiques possibles. La participation de fonctionnaires des divers services et établissements publics, ainsi que des « parties intéressées » (associations, entreprises, collectivités,...) aux divers groupes de travail est une condition importante de la qualité de la réflexion, de la lisibilité externe de l'action du ministère et de l'appropriation interne des résultats.

Cette démarche participative est l'application d'un des principes de « bonne gouvernance » en phase avec les concepts du développement durable.

## **4.2 Une stratégie de développement durable, comment ?**

### **4.2.1 Utiliser les outils recommandés**

Ce mode de réflexion stratégique et de coordination transversale de l'action s'apparente aux démarches actuelles de management des organisations privées, publique et associatives.

Le processus engagé s'est nourri du Guide de l'AFNOR portant sur l'élaboration d'une stratégie de management du développement durable par les organisations (SD 21 000), ainsi que de diverses réflexions conduites par le Délégué Interministériel au développement durable dans le cadre du Comité Permanent des HF DD.

### **4.2.2 Adapter au contexte du MAP**

Il a concerné la totalité des champs de responsabilité du ministère en les découpant en 7 segments stratégiques :

- A/ Filières agricoles et alimentaires
- B/ Filière forêt-bois
- C/ Filières biomasse
- D/ Filière halieutique
- E/ Ruralité
- F/ Enseignement agricole
- G/ Fonctions support (éco-responsabilité).

Le processus a particulièrement cherché à associer les Parties Intéressées :

- En interne ont été sollicités comme contributeurs tant des personnels de l'administration centrale que des services déconcentrés et des établissements publics de la sphère du ministère (ONF, établissements de recherche et d'enseignement).

- S'agissant des Parties intéressées externes, une soixantaine d'acteurs ont sollicités, têtes de réseaux couvrant aussi bien les secteurs professionnels, les associations de protection de l'environnement ou de consommateurs, ainsi que d'autre ministères et collectivités.

La méthode de travail a voulu privilégier la hiérarchisation des enjeux puis des axes d'amélioration par rapport à l'exhaustivité : elle n'y est que partiellement parvenue, car il n'était pas possible de faire abstraction de certains engagements forts déjà actés dans la SNDD.

Il doit être souligné que ce processus ne constitue pas un acte isolé dans le temps, mais une étape dans un processus d'amélioration continue ; ses imperfections ou ses limites pourront être corrigées dans les révisions futures au vu des résultats concrets atteints.

#### **4.2.3 Une démarche « exemplaire »**

La volonté d'appropriation par le MAP de « sa » stratégie de développement durable constitue une innovation. Son engagement résolu dans la démarche a **valeur d'expérience** pour d'autres départements ministériels. Elle porte aussi **valeur d'exemple** vis-à-vis des acteurs économiques de son périmètre ou des collectivités territoriales, auprès de qui la puissance publique encourage de telles démarches tant généralistes (AFNOR, ISO, Agendas 21, Chartes de territoires) que par filières (Éco-certification des forêts, signes de qualité, Agriculture raisonnée, Agriculture biologique,...).

Ces éléments expliquent l'intérêt et le soutien témoignés à cette initiative par le Délégué Interministériel au développement durable.

\* \* \*

## **B/ LA STRATEGIE MINISTERIELLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU M.A.P.**

A ce stade, la SMDD est composée de 7 axes stratégiques découpés en objectifs qui seront assortis de plans d'action :

1/ Répondre aux défis du **changement climatique**.

2/ Promouvoir la généralisation des **bonnes pratiques** (agricoles, halieutiques, sylvicoles et industrielles) contribuant à la sécurité des consommateurs et à la qualité de l'environnement.

3/ Favoriser le développement de **démarches volontaires** de **production**, de **commercialisation** et de **consommation** économiquement viables, écologiquement supportables et socialement équitables.

4/ Conforter l'orientation de la **recherche** et de l'**enseignement** vers les enjeux du développement durable.

5/ Concourir au développement durable des **territoires**.

6/ Adapter les modes de **gouvernance**.

7/ Promouvoir le développement durable de l'agriculture, de la forêt et de la pêche à l'**échelle internationale**.

\* \* \*

## **Axe 1 : Répondre aux défis du changement climatique (SEDD 1&2).<sup>2</sup>**

### **1.1/ Favoriser l'adaptation des secteurs agricole, forestier et halieutique aux conséquences du changement climatique**

- |   |   |
|---|---|
| 1 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Aider les producteurs (agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, pêcheurs) et les élus à anticiper l'adaptation aux conséquences du changement climatique.</li></ul> |
|---|---|

### **1.2/ Encourager les économies d'énergie et la substitution des énergies fossiles, en particulier dans les filières biomasse et les activités halieutiques**

- |   |   |
|---|---|
| 2 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager les économies et la substitution d'énergie fossile sur les bateaux de pêche.</li><li>• Encourager les économies et la substitution d'énergie fossile dans les exploitations agricoles.</li><li>• Encourager les économies de carbone et d'énergie fossile dans les filières agro-alimentaires et de valorisation de la biomasse.</li></ul> |
| 3 |   |
| 4 |   |
| 4 |   |

### **1.3/ Développer des filières de production de biomasse durables (biomatériaux, bioproduits, bioénergie et biocarburants) en cherchant à améliorer la qualité des écobilans.**

- |   |   |
|---|---|
| 5 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer à la réussite des plans biocarburants, biocombustibles (dont biogaz) et plan "biomatériaux et bioproduits"<sup>3</sup>.</li><li>• Mener à bien le projet "1000 chaufferies bois" des communes forestières.</li><li>• S'assurer particulièrement de la viabilité environnementale (écobilans) de ces filières émergentes de bio-productions, dans le cadre de l'effort plus large des productions agricoles et forestières.</li></ul> |
| 6 |   |
| 7 |   |
| 7 |   |

### **1.4/ Réduire les émissions de GES dans les services.**

- |   |   |
|---|---|
| 8 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire les émissions de GES liées aux activités des services, des EP et des EPL, maîtriser la consommation énergétique et mieux gérer les déchets.</li><li>• Améliorer les bilans GES des exploitations agricoles des EPL.</li></ul> |
| 9 |   |

\* \* \*

## **Axe 2 : Renforcer la mise en œuvre des bonnes pratiques (agricoles, halieutiques, sylvicoles et industrielles) contribuant à la sécurité des consommateurs et à la qualité de l'environnement. (SEDD 4&5)**

### **2.1/ Contribuer à garantir un haut niveau de sécurité sanitaire des aliments.**

- |    |  |
|----|--|
| 10 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la sécurité sanitaire des produits destinés à l'alimentation en contribuant à la mise en œuvre du « Paquet Hygiène ».</li><li>• Favoriser la prise en compte la plus large des bonnes pratiques agricoles et industrielles (bien-être animal, guide des bonnes pratiques d'hygiène,...).</li></ul> |
| 11 |  |

<sup>2</sup> Référence aux défis-clefs de la Stratégie Européenne de Développement Durable.

<sup>3</sup> Le nom de ce plan n'est pas encore définitif.

**2.2/ Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et mettre en œuvre une gestion quantitative durable de la ressource en concentrant les efforts sur les zones prioritaires.**

- |    |  |
|----|--|
| 12 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Concentrer l'effort d'incitation à des systèmes d'exploitation vertueux pour la préservation de la ressource en eau sur les zones prioritaires : bassins d'alimentation des captages sensibles (BAC), zones de répartition des eaux (ZRE),... .</li><li>• Favoriser la prise en compte la plus large des bonnes pratiques agricoles et industrielles (réduction des pesticides (PIRRP), raisonnement de la fertilisation azotée, économies d'irrigation, techniques d'épandage, protection des sols...).</li></ul> |
| 13 |  |

**2.3/ Faire des exploitations et des ateliers des EPLEFPA des pôles d'exemplarité en matière de bonnes pratiques.**

- |    |   |
|----|---|
| 14 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Faire des exploitations agricoles (et ateliers technologiques), annexes aux établissements, des modèles de développement durable.</li></ul> |
|----|---|

**2.4/ Protéger la biodiversité dans les espaces agricoles et forestiers.**

- |    |   |
|----|---|
| 15 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser le plan d'action « agriculture et biodiversité ».</li><li>• Réaliser le plan d'action « forêt et biodiversité ».</li></ul> |
| 16 |   |

**2.5/ Favoriser une gestion durable des ressources halieutiques en agissant sur les pratiques de pêche professionnelles et de loisir ainsi que sur le développement de l'aquaculture.**

- |    |   |
|----|---|
| 17 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Rétablir les ressources halieutiques au niveau du rendement maximum durable d'ici 2015, notamment en adaptant le niveau de la flotte et en encadrant l'accès aux pêcheries.</li><li>• Evaluer et adapter les techniques de pêche dans un souci de sélection des captures et de protection des biotopes : contribution au plan d'action « mer et biodiversité » (piloté par le SG Mer).</li><li>• Aider au développement durable de l'aquaculture, complément d'une pêche durable.</li></ul> |
| 18 |   |
| 19 |   |

**2.6/ Favoriser une gestion durable de la ressource forestière en faisant porter les efforts à la fois sur la mise au point d'une modélisation du fonctionnement des écosystèmes et sur la mobilisation de ressources disponibles supplémentaires.**

- |    |  |
|----|--|
| 20 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre au point un outil de simulation et de monitoring permettant l'actualisation et le partage des connaissances (évaluation quantitative et qualitative des composantes économiques, écologiques et sociales des forêts).</li><li>• Bâtir et mettre en œuvre 3 à 5 leviers pour mobiliser la ressource forestière disponible, en agissant tant au niveau des filières traditionnelles ou émergentes (biomasse) que des 3 catégories de propriétaires.</li></ul> |
| 21 |  |

### **Axe 3 : Promouvoir l'élaboration et le développement de démarches volontaires de production, de commercialisation et de consommation durables. (SEDD 3)**

#### **3.1/ Promouvoir des productions de qualité, respectueuses de l'environnement et garantes de la compétitivité des exploitations et des filières (AB, AR, signes de qualité, écolabels...)**

- |    |  |
|----|--|
| 22 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir la compétitivité des exploitations et des filières engagées dans des démarches certifiées de développement durable (AB, AR, écolabels...).</li><li>• Evaluer les diverses filières biomasse selon la méthode des bilans ACV (ADEME) en fonction d'une typologie des projets (taille).</li></ul> |
| 23 |  |

#### **3.2/ Encourager des modes durables de consommation alimentaire.**

- |    |  |
|----|--|
| 24 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser auprès du consommateur les produits issus de bonnes pratiques de pêche (écolabels, étiquetage environnemental..).</li><li>• Orienter les filières agricoles, les IAA et les professionnels de la restauration collective vers l'amélioration de l'offre nutritionnelle (contribution au PNNS).</li><li>• Garantir la diversité et la qualité de l'offre alimentaire (signes de qualité, intégration de l'environnement,...).</li></ul> |
| 25 |  |
| 26 |  |

#### **3.3/ Aider au développement des démarches de responsabilité sociétale des entreprises.**

- |    |  |
|----|--|
| 27 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager l'appropriation par les divers acteurs (exploitations agricoles, IAA) des outils (existants ou à adapter) de management de la "responsabilité sociétale" et de transparence pour le consommateur (signes de qualité, étiquetage environnemental).</li></ul> |
|----|--|

\* \* \*

### **Axe 4 : Conforter l'orientation de la recherche, de l'enseignement et du développement vers les enjeux du développement durable. (SEDD 8 & 9)**

#### **4.1/ Co-construire les programmes de recherche et de développement agricole avec les partenaires concernés, autour d'objectifs communs, notamment à travers l'ANR, le CAS-DAR et les établissements d'enseignement.**

- |    |   |
|----|---|
| 28 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser la recherche et les dispositifs d'innovation pour proposer des systèmes agronomiques et des pratiques favorisant un développement durable des filières agro-industrielles.</li><li>• Orienter l'organisation et le financement du développement agricole sur les bases du développement durable (ANR, CAS-DAR).</li></ul> |
| 29 |   |

**4.2/ Renforcer l'expertise scientifique, socio-économique et technique, tant dans les filières alimentaires que dans les domaines de la pêche et de la forêt, en matière de suivi des enjeux du développement durable, et assurer le partage des connaissances.**

- |    |   |
|----|---|
| 30 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la connaissance halieutique et maintenir l'expertise sur les pêcheries.</li><li>• (rappel) Mettre au point un outil de simulation et de monitoring permettant l'actualisation et le partage des connaissances (évaluation quantitative et qualitative des composantes économiques, écologiques et sociales des forêts).</li><li>• Proposer un dispositif d'analyse socio-économique et organiser la veille sur les risques émergents dans le domaine de l'alimentation.</li></ul> |
| 20 |   |
| 31 |   |

**4.3/ Diffuser les connaissances relatives au développement durable et promouvoir les métiers en rapport avec le développement durable.**

- |    |   |
|----|---|
| 32 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre en compte les notions liées au développement durable dans les référentiels de formation initiale et continue.</li><li>• Promouvoir les métiers en rapport avec le développement durable et favoriser l'insertion professionnelle.</li></ul> |
| 33 |   |

\* \* \*

**Axe 5 : Concourir au développement durable des territoires. (SEDD 6)**

**5.1/ Contribuer à l'émergence de projets pertinents pour le développement durable des territoires et l'utilisation harmonieuse de l'espace et des ressources.**

- |    |   |
|----|---|
| 34 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager des productions agricoles de qualité et à fortes externalités positives, favorisant l'attractivité du métier et le maintien des populations.</li><li>• Mettre en place des observatoires régionaux de l'utilisation des espaces agricoles et forestiers et des flux d'approvisionnement des filières ; consolidation nationale interministérielle de l'information.</li><li>• Mettre l'appareil de formation et de recherche du MAP au service du développement durable des territoires.</li><li>• Organiser une cohabitation harmonieuse entre les infrastructures et les activités professionnelles halieutiques et aquacoles d'une part, les autres usages de la bande côtière d'autre part.</li><li>• Mettre à disposition des collectivités une capacité d'ingénierie en matière d'accueil des nouveaux arrivants, d'accessibilité des services ou d'ouverture des espaces.</li></ul> |
| 35 |   |
| 36 |   |
| 37 |   |
| 38 |   |

**5.2/ S'appuyer sur les démarches existantes de développement durable des territoires pour promouvoir les bonnes pratiques de production agricoles, forestières, aquacoles et halieutiques.**

- |    |   |
|----|---|
| 39 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer l'agriculture, la forêt, l'aquaculture et la pêche dans les projets de territoires, y compris dans les documents d'urbanisme et les projets économiques ; utiliser les outils réglementaires existants pour préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi que ceux à usage aquacole ou halieutique.</li></ul> |
|----|---|



40

- Faire des dynamiques territoriales un levier pour le développement de projets agricoles, forestiers et aquacoles durables.

**5.3/ Mettre l'enseignement agricole au service du développement durable des territoires.**

41

- Développer les conventions avec les collectivités et les associations, axées sur des projets durables de territoires.

\* \* \*

**Axe 6 : Promouvoir le développement durable de l'agriculture, de la forêt et de la pêche au plan communautaire et à l'échelle internationale. (SEDD 7)**

**6.1/ Préparer les contributions à la révision de la PAC qui intègrent le développement durable.**

42

- Contribuer à la révision de la PAC (échéance 2013) dans le sens du développement durable de l'agriculture.

43

- Préparer la révision de la PAC (2013) en tenant compte du développement durable des Pays les Moins Avancés.

**6.2/ Contribuer au développement d'agricultures durables dans les pays en développement.**

44

- Réduire la précarité et l'exclusion en milieu rural dans les pays en développement en se mobilisant face aux risques et en améliorant les conditions de vie des populations.

45

- Améliorer les performances des agricultures familiales dans les pays en développement en assurant un appui à la mise en œuvre de politiques agricoles durables, en renforçant la compétitivité des filières et en renforçant l'efficacité environnementale et sanitaire des systèmes productifs.

**6.3/ Faire participer les établissements d'enseignement à la solidarité entre territoires et cultures.**

46

- Développer la signature, par les établissements d'enseignement, de conventions de coopération internationale (avec d'autres établissements, des groupes d'agriculteurs,...) fondées sur des démarches de développement durable.

\* \* \*

## **Axe 7 : Adapter les modes de gouvernance. (SEDD 11 & 12)**

### **7.1/ Améliorer les processus de participation des parties intéressées.**

- |    |  |
|----|--|
| 47 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Inscrire progressivement le développement durable dans le fonctionnement des instances de concertation nationales et locales par :<ul style="list-style-type: none"><li>- l'analyse d'impact systématique des projets selon les 3 piliers du DD ;</li><li>- l'adaptation, si nécessaire, de la composition de ces instances à la réalité des territoires et des parties intéressées ;</li><li>- le développement des bonnes pratiques de concertation et la valorisation des avis.</li></ul></li></ul> |
| 48 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le dialogue entre professionnels, pouvoirs publics et société civile (écologistes et consommateurs) dans le secteur de la pêche, tant au niveau national que dans les instances territoriales.</li></ul>   |
| 49 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Faire participer les élus et les consommateurs en leur donnant les informations sur les filières biomasse.</li></ul>   |
| 51 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le dialogue entre les acteurs (élus, associations, socio-professionnels) notamment en aidant le développement et le fonctionnement d'espaces de rencontre.</li></ul>   |

### **7.2/ Œuvrer pour une administration exemplaire selon les 3 piliers du développement durable.**

- |    |  |
|----|--|
| 51 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluer les leviers économiques et mettre en place les bons outils d'action pour assurer l'efficacité de l'argent public à court et long terme dans les filières nouvelles de valorisation de la biomasse.</li></ul> |
| 52 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Faire des marchés publics un vecteur de développement des attitudes écoresponsables, en particulier dans le cadre de plans interministériels.</li></ul>  |
| 53 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre le plan d'intégration des personnes handicapées dans les services, les EP et les EPL.</li></ul>  |

### **7.3/ Intégrer les concepts et outils du développement durable dans le pilotage de l'action du MAP, en en faisant un outil de modernisation.**

- |    |  |
|----|--|
| 54 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir une culture partagée de développement durable dans le secteur de la formation (DGER, DRAF, EPL) et intégrer le développement durable dans les projets d'établissements.</li></ul>   |
| 55 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Structurer la démarche écoresponsabilité de façon à en faire un outil de gouvernance et de modernisation du MAP.</li></ul>   |
| 56 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place un processus interne d'évaluation et de suivi de la stratégie ministérielle de développement durable, dans une perspective d'amélioration continue.</li></ul>  |
| 57 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer le développement durable dans les outils ministériels de management (LOLF), d'évaluation et de contrôle (CGAER), ainsi que dans la communication interne et externe (bilans d'activité, portail internet et intranet...).</li></ul> |
| 58 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer les démarches qualité dans le management des services du MAP et de ses EP.</li></ul>  |

\* \* \*

## **C/ ETAPES SUIVANTES**

Pour tenir les délais prévus, cette première étape de la démarche a été menée à un rythme soutenu et, compte tenu de la forte charge actuelle des services, tous les contributeurs invités n'ont pas eu la possibilité de participer à l'ensemble des réunions. En outre, les régions n'ont pas pu être associées, sauf Midi-Pyrénées, en fin de processus.

### **a/ Validation de la stratégie**

Le résultat des travaux a été validé par les Directeurs du Ministère le 23 janvier 2007. Il sera soumis pour avis au Conseil national du développement durable.

### **b/ Plans d'action opérationnels**

Cette phase amont, rapide et centralisée, devra être prolongée au cours du premier semestre 2007 par la mise au point de plans d'action dans chaque unité opérationnelle du ministère. L'implication des services déconcentrés et des établissements publics sera particulièrement déterminante pour le succès de ce projet.

Sur la base du document stratégique approuvé, une lettre de cadrage sera adressée par le Secrétaire Général à l'ensemble des Directeurs centraux, des Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt - chefs des pôles régionaux de l'économie agricole et du développement rural, et des Directeurs des établissements publics nationaux.

En outre, la Stratégie ministérielle de développement durable sera diffusée à l'ensemble des services départementaux ainsi qu'aux établissements d'enseignement agricole.

L'application du principe de subsidiarité conduit à définir le cadrage sur la base de « figures imposées » (pour les priorités nationales) et de « figures libres ». Chaque contribution sera accompagnée d'objectifs précis et d'un échéancier.

### **c/ Démarche en régions**

C'est en grande partie au contact des territoires et de ses acteurs politiques, économiques et sociaux que se joue l'efficacité des politiques publiques. Il appartiendra donc à chaque région de définir les modalités de son appropriation et de la déclinaison de la démarche en fonction de ses enjeux spécifiques, des parties intéressées et des actions déjà engagées.

### **d/ Communication et animation**

Pendant les travaux, un site intranet permettra également un partage collectif des initiatives et bonnes pratiques locales, tant pour ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques du ministère que des comportements éco-responsables exemplaires au sein même des services.

## **e/ Pilotage, suivi et évaluation par le Comité des Directeurs d'Administration Centrale (CODAC)**

Les engagements constituant les plans d'action des services et des établissements publics feront l'objet d'un arbitrage national et seront intégrés aux stratégies ou aux contrats des services correspondants. La consolidation finale devra intervenir pour le 30 juin 2007. En effet, dans la perspective de la révision de la SNDD, celle-ci prévoit une évaluation interministérielle de la démarche expérimentée par le Ministère de l'agriculture et de la pêche. Cette démarche prendra sa pleine mesure dans la durée, grâce au pilotage ultérieur d'un processus de suivi, d'approfondissement et d'amélioration continue, dans le cadre du CODAC.

\* \* \*

## **CONCLUSION**

La réflexion stratégique conduite depuis six mois a largement fait apparaître la complexité et l'ampleur des défis auxquels les secteurs économiques de l'agriculture, mais aussi de la pêche, de la forêt et, plus généralement, l'ensemble des acteurs de la ruralité devaient faire face pour affronter le futur.

Les propositions retenues expriment une volonté de réalisme et d'action.

Le suivi et l'évaluation des résultats, la volonté de dialogue et de transparence avec les citoyens et, surtout, la permanence de l'effort dans la durée, permettront d'amplifier le mouvement que chacun attend.

\* \* \*